



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE DEPOT D'UNE  
OEUVRE D'ART**

**DÉCISION N° DM-23-122  
EN DATE DU 07 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le transfert de la compétence tourisme et de la gestion de l'Office de tourisme de Vincennes au territoire Paris Est Marne&Bois et la nécessité de préserver l'œuvre de Peter Klasen acquise par la ville de Vincennes et installée dans les lieux en 2013 afin d'y être exposée ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention de dépôt à titre gratuit et pour une durée de cinq ans tacitement reconductible d'une œuvre d'art exposée au sein de l'Office de tourisme, sis 28, avenue de Paris à Vincennes, avec le territoire Paris-Est Marne&Bois, représenté par Monsieur Olivier CAPITANIO, en sa qualité de Président.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**